
Invitation aux fêtes données par la ville de Lunéville à l'occasion de l'inauguration de la statue de l'Abbé Grégoire.

Numéro d'inventaire : 1979.23040.1

Type de document : imprimé divers

Imprimeur : René Wiener

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1885

Description : Carte de papier fort pliée.

Mesures : hauteur : 229 mm ; largeur : 145 mm

Notes : Invitation aux fêtes des 12, 13 et 14 juillet 1885.

Mots-clés : Commémorations et anniversaires (Documents)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Nom de la commune : Lunéville

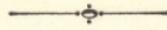
Nom du département : Meurthe-et-Moselle

Autres descriptions : Langue : Français

Mention d'illustration

ill.

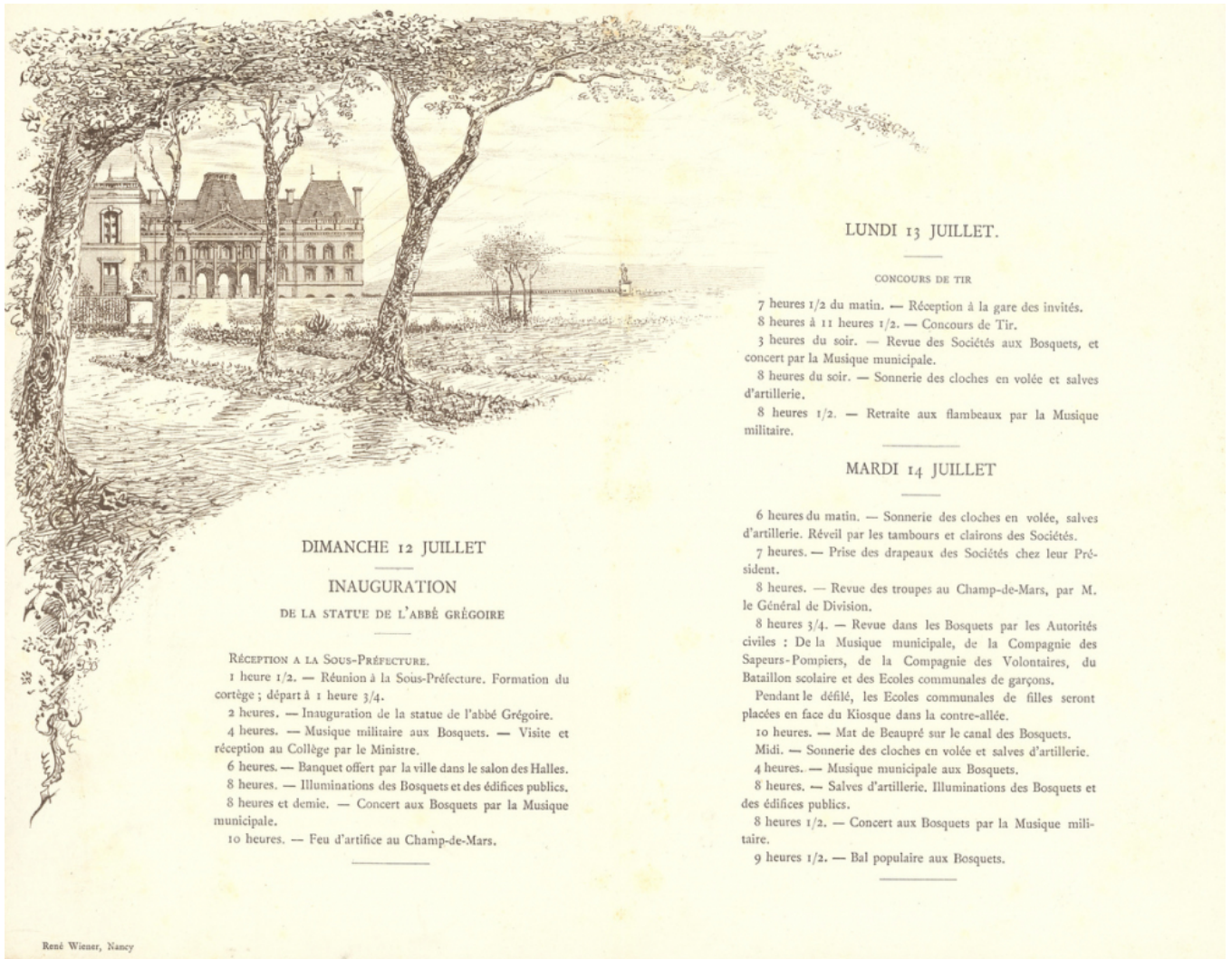
VILLE DE LUNÉVILLE



M

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister aux Fêtes que la Ville donnera en l'honneur de l'Inauguration de la Statue du Conventionnel Grégoire, les 12 et 13 Juillet et à la Fête Nationale le 14 Juillet 1885.

LE MAIRE DE LUNÉVILLE



DIMANCHE 12 JUILLET

**INAUGURATION
DE LA STATUE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE**

RÉCEPTION A LA SOUS-PRÉFECTURE.
1 heure 1/2. — Réunion à la Sous-Préfecture. Formation du cortège; départ à 1 heure 3/4.
2 heures. — Inauguration de la statue de l'abbé Grégoire.
4 heures. — Musique militaire aux Bosquets. — Visite et réception au Collège par le Ministre.
6 heures. — Banquet offert par la ville dans le salon des Halles.
8 heures. — Illuminations des Bosquets et des édifices publics.
8 heures et demie. — Concert aux Bosquets par la Musique municipale.
10 heures. — Feu d'artifice au Champ-de-Mars.

LUNDI 13 JUILLET.

CONCOURS DE TIR

7 heures 1/2 du matin. — Réception à la gare des invités.
8 heures à 11 heures 1/2. — Concours de Tir.
3 heures du soir. — Revue des Sociétés aux Bosquets, et concert par la Musique municipale.
8 heures du soir. — Sonnerie des cloches en volée et salves d'artillerie.
8 heures 1/2. — Retraite aux flambeaux par la Musique militaire.

MARDI 14 JUILLET

6 heures du matin. — Sonnerie des cloches en volée, salves d'artillerie. Réveil par les tambours et clairons des Sociétés.
7 heures. — Prise des drapeaux des Sociétés chez leur Président.
8 heures. — Revue des troupes au Champ-de-Mars, par M. le Général de Division.
8 heures 3/4. — Revue dans les Bosquets par les Autorités civiles : De la Musique municipale, de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la Compagnie des Volontaires, du Bataillon scolaire et des Ecoles communales de garçons.
Pendant le défilé, les Ecoles communales de filles seront placées en face du Kiosque dans la contre-allée.
10 heures. — Mat de Beupré sur le canal des Bosquets.
Midi. — Sonnerie des cloches en volée et salves d'artillerie.
4 heures. — Musique municipale aux Bosquets.
8 heures. — Salves d'artillerie, Illuminations des Bosquets et des édifices publics.
8 heures 1/2. — Concert aux Bosquets par la Musique militaire.
9 heures 1/2. — Bal populaire aux Bosquets.